



Forum des Amis du Pacte Mondial
A l'attention de M. Konrad Eckenschwiller
29, rue de Lisbonne
75008 Paris

Objet : Engagements pour le développement durable 2010

Boulogne Billancourt, le 21 juillet 2010

Monsieur,

Par la présente lettre, nous actualisons les engagements pris par AUBAY en matière de développement durable pour l'année 2010.

AUBAY a toujours été sensible à la qualité de ses prestations, à la satisfaction de ses clients ainsi qu'à la compétence de ses collaborateurs en faisant preuve de responsabilité sociale et environnementale.

En 2010, AUBAY a décidé de renforcer son plan d'actions en faveur de l'environnement en ajoutant une nouvelle résolution qui vise à limiter les trajets en avion. Ceux-ci ont en effet un impact négatif bien connu sur la nature et l'air ambiant que la société AUBAY entend bien diminuer. Les objectifs et lignes directrices de cette résolution sont les suivants :

- Poursuivre et développer la promotion de l'usage des transports en commun pour l'ensemble du personnel AUBAY.
- Optimiser le parc automobile de l'entreprise.
- Réduire et limiter les déplacements en avion de l'équipe de Direction et, par conséquent, privilégier l'emploi de la visioconférence ainsi que le recours aux déplacements en train.

Cet engagement fait suite à la participation active de la société AUBAY aux travaux du Pacte Mondial suite à son adhésion en 2004, en souscrivant aux principes énoncés en matière de Droits de l'Homme, de Travail et de Protection de l'Environnement :

- En 2007, AUBAY s'engageait déjà à former 100 collaborateurs pilotes et relais avec l'offre e-learning "Skillsoft ». Ces cursus de formation sont complétés par des dispositifs présentiels, construits et animés principalement en interne.
- Depuis 2008, conscient de ses responsabilités environnementales, AUBAY mesure ses consommations de ressources papier, kw, eau, km parcourus pour bâtir et déployer un plan d'actions efficace. La nouvelle résolution 2010 (explicitée ci-dessus) fait pleinement partie des mesures correctives adoptées dans ce plan.
- Depuis 2008, AUBAY a étendu sa politique de formation et d'égalité des chances et promeut, dans le cadre de sa Mission Handicap, toute action favorisant le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Les initiatives et efforts déployés par la Mission Handicap AUBAY sont soutenus dans le cadre d'une convention signée avec l'AGEFIPH depuis septembre 2009.

AUBAY entend naturellement mettre en œuvre tous les moyens, les formations et l'organisation qui permettent et favorisent la tenue des présents engagements, dans le respect des exigences légales et réglementaires.

A cet effet, nous confirmons les missions de Serge BOULLE, Directeur des Ressources Humaines, et Lionel BOURCERET, Directeur de la Qualité, à qui nous demandons de gérer le budget alloué et de nous rendre compte de l'efficacité de notre système management pour les objectifs fixés.

Nous comptons plus généralement sur l'adhésion et la motivation de tous pour développer nos savoir-faire et réussir ensemble le développement de notre entreprise dans un monde où nous serons tous davantage responsables.

Bien à vous,

Philippe CORNETTE
Direction Générale AUBAY France

ANNEXES

Annexe 1 - Texte de résolution à publier

AUBAY a parmi ses objectifs stratégiques celui de promouvoir et asseoir son positionnement de « partenaire idéal », proposant des services de proximité à forte valeur ajoutée à ses grands clients et donneurs d'ordre. Elever le niveau d'excellence de ses prestations constitue par conséquent pour AUBAY un point clé allant dans le sens de son développement et de sa croissance.

AUBAY entend également exercer auprès de ses collaborateurs les dividendes d'une politique de responsabilité sociale et environnementale : formation de ses collaborateurs, prise en compte des situations de handicap, mesure de consommation en ressources naturelle.

Dans ce contexte, AUBAY a mis en place en juillet 2005 une politique ambitieuse de formation de ses collaborateurs. Cette résolution basée initialement sur une offre « e-learning », a été complétée par des dispositifs présentiels garantissant la mise en œuvre immédiate d'acquis professionnels (se référer aux résultats de mesures RH).

La résolution 2008 AUBAY a instauré la mesure de ses consommations de ressources naturelles (papier, électricité eau et distance parcourue), applicable depuis 2007 en France. Ceci dans la perspective d'un plan d'actions efficaces en faveur de l'environnement (se référer aux résultats de mesures de consommation).

La résolution 2009 AUBAY a permis d'accompagner la prise en charge d'un handicap, parmi ses collaborateurs tout autant qu'en externe: candidats en recrutement, sous-traitants (se reporter aux résultats de mesure RH).

La résolution 2010 AUBAY consiste à limiter les trajets ayant des effets négatifs sur l'environnement.

Une surveillance s'exerce toujours sur les mesures kilométriques de trajets courtes distance : maintien du parc auto, incitation du personnel à emprunter les transports en commun.

Le résultat de mesure 2007-2009 démontre que les trajets en transports en commun dépassent systématiquement 90% du total des distances parcourues.

Cette surveillance concerne également les trajets longue distance en avion, tout autant contenus (se référer au ratio 2009 de 56% train et 44% avion, qui en 2007 était de 37% train et 63% avion).

Ces trajets longues distances peuvent aujourd'hui être réduits, par l'équipement de chaque site AUBAY en dispositifs de visioconférence.

Notre engagement porte à la fois sur :

- le maintien des ratios actuels de type de parcours (courte distance, longue distance), ou leur évolution en faveur de l'environnement (moins de trajets en auto, moins d'avion),
- un nombre minimum de trajets aller-retour longues distance économisés, évités par des réunions en visioconférence : 20 en 2010, 30 en 2011, 40 en 2012, 50 en 2013.

Toutes ces mesures restent ou deviennent applicables. Et sont en phase avec le Pacte Mondial selon :

- Principe n°6 : Elimination de la discrimination dans le travail et les professions
- Principe n° 8 : Développement d'initiatives visant à promouvoir une responsabilité étendue en matière de protection de l'environnement.

Annexe 2 - Mise en œuvre de cette résolution

Les mesures de formation, d'accompagnement du handicap, ainsi que de consommation de ressources naturelles (eau, électricité, papier, distance parcourue) restent identiques à leur spécification réalisée respectivement en 2007, 2008 et 2009.

La diminution des trajets longues distances est mesurée unitairement par collaborateur AUBAY et par trajet, en comptabilisant les trajets que chaque réunion en visioconférence a permis d'éviter. Par exemple, la convocation des dirigeants de chaque filiale AUBAY, pour un même conseil d'administration en France, peut faire économiser 4 trajets longues distance (Benelux, Italie, Espagne, Portugal)

Annexe 3 - Attentes de l'entreprise relatives à cette résolution

Par cette mesure, AUBAY escompte réduire les frais liés à des déplacements souvent coûteux, au profit de moyens efficaces de communication intersite et de pilotage de son activité européenne.

AUBAY s'implique aussi en réponse aux attentes exprimées par ses grands clients et partenaires de proximité. Le contrôle et l'encadrement des prestations AUBAY sont réalisés en partie par visioconférence sur certains sites clients distants de l'agence (cas de NANTES). Alternative économe à la fois pour le client et pour AUBAY.

AUBAY – PACTE MONDIAL – INDICATEURS RH

Nombre de salariés formés	2008	2009
- en mode présentiel	398	274
- en mode elearning	30	23
TOTAL	428	297

Mesures sur le Handicap	2008	2009
- nombre de salariés au 31/12	3	11
% de l'effectif total	0,30%	1%
- nombre de recrutements	2	5
% de l'effectif total	0,60%	3%
- % des achats en secteur protégé	10%	15%